



Lasne nature

Bulletin trimestriel
de l'a.s.b.l. "Lasne Nature"
B. 001-2326233-55
E-mail : secretariat@lasne-nature.be

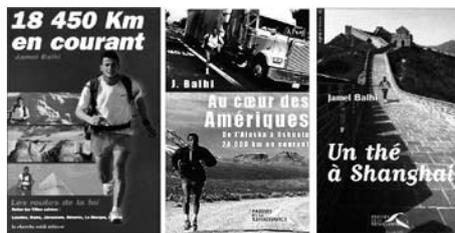
Siège social et rédaction
3, rue de Fichermont - B-1380 Lasne
Tél. et Fax : 02/ 633 27 64 - www.lasne-nature.be
Bureau de distribution : 1380 Lasne

Jamel Balhi, écrivain, reporter, photographe français, ambassadeur Unesco, parmi nous, au centre sportif de Maransart, le vendredi 9 mars à 20 h

38 ans, photographe et coureur de fond. 168 pays traversés en courant depuis 1985, soit environ 450000 km. Les voyages de Jamel Balhi sont placés sous l'égide de l'UNESCO, l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture. Il est reçu officiellement dans les principales villes du monde par les Commissions Nationales et rencontre les jeunes des Ecoles Associées de l'UNESCO. Pour sa course de 18 450 km en passant par les villes sacrées, il fut nommé ambassadeur des Routes de la Foi à l'occasion d'un projet inter-culturel de l'UNESCO. Le Pape Jean-Paul II lui accorda une audience privée dans les salons du Vatican.

« Le pire qui puisse m'arriver en voyage, c'est qu'il ne m'arrive rien ! »

Jamel Balhi n'est pas seulement un athlète exceptionnel, il possède de nombreuses autres cordes à son arc. Sportif reconnu, photographe professionnel, écrivain et reporter, il vit et fait partager ses passions, notamment lors de ses diaporamas dans les écoles. Il a su réaliser le rêve de chacun de nous : découvrir, révéler les qualités et les compétences qui lui sont propres pour tracer sa route personnelle. Ce qui fait de lui un exemple pour les générations.



« Mon idée de la route est plus proche de celle du vagabond que du voyage-consommation »

Depuis le jour où le prince Fahd d'Arabie Saoudite lui offrit un appareil photo en guise de cadeau de bienvenue dans le Royaume, Jamel se passionne pour la photographie et en fait sa profession. Ses photos sont alors publiées dans les principaux journaux et magazines français. L'agence Sygma-Corbis assure une diffusion internationale dans une quarantaine de pays. Sa course au travers des cinq continents de la planète est devenue un mode de communication.

« Tout consiste à présent à rechercher des coins qui n'ont pas subi l'ablation de leur culture »

Ses textes et images témoignent de notre époque chaotique : guerres, pollution, travail des enfants, esclavage moderne, réfugiés politiques, oppressions gouvernementales. Empreintes d'une profonde humanité, ses photographies véhiculent également un formidable message d'espérance.

Prix et récompenses :

- Lauréat de la Dotation Kodak Grands Reportages
- Borne IGN de l'Aventure en 1990, nommé en 1994, 1995, 1997
- Victor de l'Aventure à l'émission USHUAIA
- Médaille du Sport et du Mérite remise par Madame la Ministre des Sports, Marie-George Buffet

Livres publiés :

- Le premier tour du monde en courant - La ligne bleue - 18 450 km en courant
- Les routes de la Foi - Un thé à Shanghai - Si lointains, si proches
- Au coeur des Amériques

Participation à la conférence :

- membres Lasne Nature, enfants : 5 €
- non-membres : 10 €

AU SOMMAIRE

Jamel Balhi	1
L'assemblée générale du 30 novembre 2006	2
Une nouvelle cellule Plantes et Semences	2
Les semences anciennes sont menacées	2
Les paniers bio sont arrivés à Lasne	3
Le bio coûte-t-il plus cher ?	3
L'ONG Play and Become	4
Hiver trop doux pour les batraciens	4
On construit trop à Lasne	5
Du bon usage de la carotte et du bâton	5
Normes en téléphonie cellulaire (GSM...)	6-7
La lutte écologique contre les limaces	8-9
La nature de mars à mai	8-9
Le nouveau Collège communal	10
Miel ou vinaigre	10
Promenades traces d'animaux	11
Courrier des lecteurs	11
Nos éditions	11
Collectes sélectives	11
Agenda	12
Mots croisés	12
Téléphones, fax, etc	12



L'assemblée générale du 30 novembre 2006

C'était, notamment, l'occasion de présenter la synthèse de nos activités passées, dont nous reprenons ici les grandes lignes :

Cellule Ecoles et Nature

Organisation de la 3ème exposition inter-écoles « Eau, source de vie, richesse à partager », le 19 février 2006.

Participation de :

- 6 implantations scolaires lasnoises
- 30 classes
- 600 enfants

Cellule Batraciens

5 356 crapauds, grenouilles, tritons ont été sauvés à la rue du Chêne au Corbeau et 1 791 à la route de la Marache

Cellule Mobilité

- Une dizaine de réunions mensuelles
- Organisation de la première Roller balade à Lasne le 24 septembre 2006
- Organisation d'une conférence avec le professeur Maggetto le 25 septembre 2006 « Quel futur pour les nouveaux carburants ? »

Cellule Urbanisme

- Une dizaine de réunions mensuelles
- Suivi des dossiers d'urbanisme mis à l'enquête publique
- Suivi particulier de nouveaux dossiers dont le Parc à conteneurs
- Suivi de dossiers plus anciens : protection paysagère rue d'Ano-grune, ferme des Loups à la rue du Printemps, Vieux chemin de Wavre (Imbra), ...

Cellule Eau

- Participation aux réunions du Contrat de rivière Dyle
- Participation aux journées de l'eau en mars 2006

Cellule Chemins et sentiers

- Une dizaine de réunions mensuelles
- Poursuite de la vente des cartes et topo-guides
- Suivi des sentiers « à problème » : sentier du Mayeur (71), sentier du Coulant d'Eau (73),...
- Reprise du suivi de la vente des topo-guides et cartes IGN par Jean-Paul Baptista et... un très grand merci à Jean-Marie Debatty pour le travail accompli.

Cellule réserve ru Milhoux

- Entretien régulier de la réserve, avec une équipe de gestion
- Accueil de visiteurs

Autres activités

- Edition du bulletin trimestriel (numéro 68 en décembre 2006)

- Distribution du bulletin
- Participation à la braderie de Lasne en juin
- Participation au Jardin d'Aywiers en mai et octobre
- Vente de polos et tee-shirts, cartes postales, semences, nichoirs, ...
- Mise à jour régulière du site internet
- Participation de nombreux membres au PCDN
- Participation à des réunions organisées par d'autres associations, dont IEW
- Organisation d'une dizaine de promenades
- Participation aux journées du Patrimoine en septembre 2006 « Patrimoine et citoyenneté »
- Amorçage de débat sur l'aménagement du centre de Lasne
- Questionnaire envoyé aux listes des candidats mandataires communaux
- Réflexions des membres du CA sur les idées à mettre en oeuvre

L'Assemblée générale a nommé le nouveau Conseil d'Administration qui siègera durant les deux prochaines années. Les administrateurs ont réparti les mandats de la manière suivante :

- président : Willy Calleeuw
- vice-président : Isabelle Delvaux
- secrétaire : Jean-Pierre Haak
- trésorier : Jean Mons
- administrateurs : Philippe Bouché, Jacques Colard, Jean-Pierre Hengels

Une nouvelle cellule Plantes et Semences est née

Une cellule plantes et semences vient d'être créée dans le but de faire découvrir ou redécouvrir des fleurs sauvages si souvent oubliées, telles que le bleuet des champs, le coquelicot, la gesse, l'onagre ainsi que les fleurs des jardins de nos grands-mères, « jardin de curé » telles que la campanule, la capucine, la monnaie du pape, la rose trémière, le souci et d'autres...

Aussi sommes nous ouverts à tous les jardinier(e)s amateurs qui souhaitent faire don de certaines semences récoltées chez eux ; c'est en les multipliant que chacun peut assurer leur pérennité et partager ce précieux trésor à portée de main.

Vous pouvez nous aider en participant à une ou plusieurs des activités suivantes : récolte, séchage, tri ou mise en sachets de ces semences.

Intéressé(e)s, n'hésitez pas à contacter Valérie, soit à semences@lasne-nature.be, soit par téléphone au n° 02 633 24 66.

Les semences anciennes sont menacées

Les semences anciennes sont menacées. Nous nous sommes déjà fait écho des dangers qui menacent les méthodes ancestrales de traitement des cultures, comme le purin d'ortie par exemple, pour vous relater, par l'article de Pascal Farcy paru dans Univers-nature du 5 janvier 2007, les déboires vécus par l'association Kokopelli.

Les semences potagères anciennes font partie de notre héritage à tous, or, aujourd'hui, mis à part chez quelques petits producteurs et/ou distributeurs disséminés ici et là, il est difficile de s'en procurer. L'association Kokopelli, qui propose plus de 1200 variétés anciennes de légumes, fleurs et céréales issues de l'agriculture bio, vient de perdre un procès en appel et se trouve condamnée à plusieurs milliers d'euros d'amende au titre de la non-inscription sur le catalogue officiel de certaines semences qu'elle diffuse. Si historiquement, le 14

mars 2006, le tribunal d'Instance d'Alès avait relaxé Dominique Guillet (président de l'Association Kokopelli) et débouté le GNIS (1) et la FNPS (2) de l'ensemble de leurs demandes, ces 2 organismes ayant fait appel, néanmoins l'avocat général, à l'audience du 31 octobre 2006, avait considéré celui-ci comme non recevable. Cela n'a visiblement pas été le sentiment de la Présidente de la Cour d'Appel de Nîmes qui, le 22 décembre, a condamné l'association et son président, Dominique Guillet, à 17130 euros d'amende, en reconnaissant, en outre, ce dernier coupable de mettre sur le marché des 'semences de variétés non inscrites' au catalogue. Pour l'association, ce verdict a « ... des relents d'une « justice » que l'on pourrait croire sous influence ... A travers cette condamnation, tous les jardiniers passionnés par la variété au jardin, par la variété des

(suite page 4)



Les « Paniers BIO » sont arrivés à LASNE

Il y a longtemps que nous regrettions dans ces pages l'absence de produits issus de l'agriculture biologique dans notre commune. S'ils ne sont pas (encore) produits chez nous, c'est du seul producteur travaillant dans le Brabant Wallon que nous pouvons acheter, aujourd'hui, et une fois par semaine, un assortiment de légumes bio. Le producteur exploite la Ferme de Sainte-Barbe à Orp-le-Grand (région de Jodoigne), où sur une surface d'une vingtaine d'hectares de terres il produit, pour moitié des céréales, l'autre moitié étant consacrée au maraîchage. Ce dernier est constitué à 65 % de pommes de terre et de carottes. Pour le reste, on y trouve :

- des choux (vert, frisé, blanc, rouge, choux-fleurs),
- des poireaux (été, automne et hiver),
- des asperges, des haricots,
- quelques légumes-feuilles en saison,
- des chicons (du semis de la carotte jusqu'au forçage).

Les céréales sont stockées sur place :

- le triticale, l'orge, le maïs, et très prochainement le lupin, sont transformés en aliments pour les poules, poulets et bovins, mais aussi pour la vente aux particuliers ;
- l'épeautre et le froment panifiable sont transformés en farine pour la fabrication des pains.

Les exploitants ont ouvert un magasin, qui est accessible le samedi matin.

Afin d'avoir accès plus facilement à ces produits, une famille lasnoise organise la venue de « paniers bio » chez eux depuis le début décembre 2006.



Le concept de « panier bio » consiste en une sorte d'abonnement, où l'on souscrit à l'achat d'un panier par semaine.

Les « paniers » sont de trois tailles, suivant le contenu et les prix sont respectivement de 7, 10 ou 15 €.

Le fermier fait parvenir, par e-mail en début de semaine, le contenu des paniers qui seront livrés le samedi suivant, et les commandes doivent être passées le mercredi. La livraison se fait chez la famille « centralisatrice », à Lasne centre, où chacun des participants au système vient retirer sa commande.

Si vous êtes intéressés, contacter Bernadette ANDRIANNE-DECAMPS (02/633 27 46) .

Le bio coûte-t-il plus cher?

Certaines enquêtes montrent que les denrées alimentaires biologiques coûtent plus cher que les denrées non biologiques. Ce prix plus élevé est une des principales raisons avancées par les consommateurs qui n'achètent pas de produits bio. Mais l'enquête que l'Observatoire Bruxellois de la Consommation Durable <http://www.observ.be>, a effectuée en novembre 2006, montre que dans certains cas il n'existe pas de différence de prix. C'est le cas pour certains fruits et légumes, pour le vin et pour les plats servis dans les restaurants.

Néanmoins, il est vrai que le prix des aliments biologiques reste souvent plus élevé que celui des aliments conventionnels. Pourquoi ?

Fruits et légumes

L'horticulture biologique n'utilise pas d'engrais chimiques. Cela constitue un avantage environnemental car on évite ainsi la consommation de matières premières d'origine pétrochimique. Les pratiques raisonnées en matière d'engrais limitent la contamination des terres et des nappes phréatiques. Mais, en utilisant des engrais naturels, la récolte est souvent moins importante que dans l'agriculture traditionnelle. Pour la lutte contre les ravageurs, l'agriculture biologique n'utilise que les substances d'origine naturelle, autorisées par la réglementation rela-

tive à l'agriculture biologique. Ces pratiques bénéficient à l'environnement et à la santé des consommateurs puisque aucun résidu de pesticide ne se retrouve ni dans les sols ni sur les aliments. Les méthodes de lutte utilisées en agriculture biologique, qui font largement appel à la main d'œuvre, sont donc souvent plus coûteuses que les méthodes traditionnelles. Parfois, la lutte contre un ravageur agressif est difficile et entraîne des pertes de récolte. Un facteur qui augmente les prix.

L'interdiction pour l'agriculteur biologique d'utiliser des fongicides, l'oblige à semer ses cultures avec plus d'écart que dans l'agriculture traditionnelle. Cela diminue la récolte par hectare, mais évite que des résidus de produits nocifs contaminent l'environnement.

Au total, l'horticulteur biologique récolte environ 20 % en moins qu'un horticulteur traditionnel. En plus, il a souvent des problèmes avec la distribution. Étant donné que le marché biologique est plus petit, les frais de distribution sont relativement plus élevés.

La viande et le lait

En ce qui concerne le lait biologique, la hausse de prix s'explique aussi par des facteurs de production et de distribution. Les vaches reçoivent plus de nourriture naturelle et moins de médicaments vétérinaires préventifs:

une vache biologique produit moins de lait (6 000 à 7 000 l) qu'une vache non biologique (10 000 l). A cela s'ajoute que la collecte du lait biologique se révèle jusqu'à 3 fois plus chère parce que les quantités à collecter séparément sont plus faibles et plus dispersées.

Les producteurs de viande biologique favorisent la qualité plutôt que la quantité : le bien-être animal est assuré en prévoyant l'espace nécessaire pour permettre aux animaux de bouger librement. Et l'espace coûte cher. En outre, les races utilisées ont une croissance plus lente. La nourriture est essentiellement d'origine naturelle et comprend moins de fourrages concentrés. Par conséquent, le temps nécessaire à la production est plus long. Pour le consommateur, ces conditions d'élevage garantissent une viande ferme et de goût.

Le prix des aliments conventionnels

Le fait que l'agriculture biologique coûte plus cher que l'agriculture traditionnelle peut donc s'expliquer et se justifier. C'est une méthode plus respectueuse de l'environnement, qui prête plus d'attention au bien-être des animaux et fournit des produits de haute qualité (sans pesticides). Mais le vrai problème ne se situe-t-il pas plutôt au niveau de la baisse des prix des aliments traditionnels? (suite page 5)



Les semences anciennes sont menacées (suite de la page 2)

goûts, des formes, des couleurs, tous ces jardiniers qui construisent en conscience les jardins du futur sont atteints dans leur liberté. Nous ne sommes pas dupes, le jugement de Nîmes est une insulte à la diversité de penser. Il fait le lit des technologies mortifères et restrictives ; il oppose la Vie, dans toutes ses grandeurs, à la morbidité la plus profonde ». Face à cette situation, l'association Kokopelli se pourvoit en Cassation et va assigner l'Etat français devant la cour européenne de justice. En effet, de nombreux textes de la communauté européenne ou mondiaux (traité de Rome, FAO...) insistent sur l'extrême urgence et importance à préserver le patrimoine cultivé de l'humanité. Par ailleurs, sachant que pour être légalement commercialisée, une

variété potagère doit être inscrite sur le catalogue officiel des espèces et variétés de légumes, Kokopelli entend proposer au GNIS la création d'un répertoire libre et gratuit pour les semences anciennes, à l'inverse du catalogue officiel qui est payant (3).

1- Groupement national interprofessionnel des semences et plants

2- Fédération nationale des professionnels de semences potagères et florales

3- Le coût de l'inscription au catalogue officiel, pour une variété de céréales, s'élève à plus de 8 000 € pour les 10 premières années. Ce coût prohibitif empêche l'inscription des variétés anciennes, très nombreuses.

Rencontre du 9 mars avec Jamel Balhi : venez, vous aiderez Lasne Nature à soutenir l'ONG Play and Become



Jamel Balhi, que nous présentons plus amplement en page 1, est à plus d'un titre un exemple formidable pour tous les jeunes pour qui le sport peut devenir une source de bien-être pour eux-mêmes et une ouverture vers d'autres horizons. C'est pourquoi, conscients de nos privilèges, et désireux d'apporter un maximum de valeur ajoutée à un maximum de gens, Lasne Nature a décidé de faire bénéficier l'ONG Play and Become des profits de notre soirée du vendredi 9 mars au Centre Sportif de Maransart.

Play and Become a retenu notre attention car elle fait vraiment beaucoup avec peu. Son fondateur, Joël Kremer, a remarqué que le sport bien géré était l'une des activités les plus efficaces et les moins chères pour intégrer socialement, économiquement et culturellement les enfants dans les pays en voie de développement. Sur base de budgets très réduits, Play and Become apporte depuis 2005 son savoir, ses meilleures pratiques, ses contacts aux animateurs sociaux dans les banlieues moins favorisées de Nairobi au Kenya. Mille six cents enfants bénéficient aujourd'hui de son aide. Un autre projet est envisagé en Guinée, soutenu par notre ex-boxeur devenu député bruxellois Bea Diallo.

Play and Become instruit par le sport les enfants de 5 à 17 ans en matière de Sida, en partenariat avec MSF. Parmi les autres objectifs poursuivis, nous trouvons :

- Meilleure intégration sociale, culturelle et économique pour les enfants et adultes dans la société
- Création de nouveaux emplois, formation d'éducateurs et de managers à la bonne gestion du sport ; travail d'appui sur le terrain et à un plus haut niveau
- Détection et mise en œuvre de nouvelles sources de profits à travers le sport et au bénéfice des populations locales
- Inspiration pour un meilleur développement personnel (équilibre de santé mentale, physique et émotionnelle)
- Respect des valeurs universelles (honnêteté, respect, solidarité, intégrité, effort, ambition, succès, responsabilités)
- Lutte contre l'obésité et le manque d'exercice
- Source de paix

En cas d'intérêt, vous pourrez rencontrer Joël Kremer le 9 mars. Vous pouvez également le contacter par e-mail à l'adresse joel.kremer@playandbecome.org ou par téléphone au 0474-211020. Plus d'informations sur le site www.playandbecome.org.

Hiver trop doux pour les batraciens ?

Ce sont, en effet, des animaux à sang froid, c'est-à-dire que la température de leur corps varie en fonction de la température extérieure.

Lors d'un hiver normal, leur température diminue progressivement dès la fin de l'automne et leurs réactions chimiques se ralentissent ; ils s'engourdissent peu à peu et hibernent dans un abri de leur choix. Ils ne mangent pas, consomment peu d'oxygène et vivent ainsi sur les réserves stockées dans leur corps au cours de la bonne saison.

En février ou mars, lorsque la température nocturne atteint 5 ° plusieurs jours de suite, ils reprennent de l'activité et se dirigent vers les étangs pour s'y reproduire. Etant peu protégés naturellement, ils migrent la nuit, appréciant surtout les nuits pluvieuses.

Cet hiver 2007, après quelques jours de gel fin janvier, les nuits s'installent douces et pluvieuses. L'idéal pour les batraciens ! Vont-ils se réveiller et migrer dès le début février alors que, depuis 2001 le début de la migration ne s'est jamais produit avant le 1er mars ?

Cela fait problème !

Pour eux d'abord ! Rappelons qu'ils se nourrissent principalement d'insectes, ce qui les rend très utiles pour l'homme. Y aura-t-il assez d'insectes pour les nourrir alors qu'ils sortent affamés de leur hibernation ? Qu'advient-il de leurs œufs flottant en surface si les eaux de l'étang gèlent encore ?

Pour nous aussi, les bénévoles. Quand faudra-t-il fermer la rue du Chêne au Corbeau, quand faudra-t-il mettre des treillis sur les avaloirs, véritables pièges à batraciens ? Nous devons être prêts à réagir très rapidement et être encore plus disponibles cette année pour surveiller les sites et protéger les batraciens dès qu'ils viendront.

Voulez-vous participer à notre action et sauvegarder tout le cycle naturel dont font partie les batraciens ? Téléphonnez-moi au 02 354 24 12 ou envoyez un courriel à batraciens@lasne-nature.be. Vous serez les bienvenus. Merci.

M. Nysten



On construit trop à Lasne

Voilà ce que l'on entend dire chez nous. Alors Lasne participe-t-elle aussi à la course à l'urbanisation ? Dans un article paru dans la Libre Belgique du 13 décembre 2006, Sophie Dawance, chargée de mission Aménagement du territoire à Inter-Environnement Wallonie, nous dit que le besoin de recettes fiscales pousse les communes à une chasse à l'habitant et à l'investisseur, ce qui est difficilement compatible avec un aménagement du territoire durable. En Belgique, entre 1980 et 2005, la surface des terres urbanisées est passée de 4 344 km² à 5 868 km², soit une perte de 2 m² chaque seconde !

Or les communes ont globalement moins de recettes (Fonds des communes en baisse, fiscalité en hausse) et plus de charges (transferts de compétences) et le principal levier dont disposent les communes pour accroître leurs recettes est la fiscalité. Mais comme il est politiquement délicat d'augmenter le taux de l'impôt, il ne reste qu'à trouver de nouvelles sources de financement par une augmentation des zones urbanisables qui procurent des additionnels à l'impôt des personnes physiques (IPP) et au précompte immobilier. CQFD.

La solution proposée par Sophie Dawance est le refinancement du Fonds des communes et une modification de certains critères de répartition permettant aux communes une politique d'aménagement du territoire plus conforme aux objectifs régionaux. Par exemple un critère valorisant le maintien de zones non urbanisables pourrait être intégré, comme cela se pratique en Flandre. D'autres idées de réforme sont développées dans l'article.

En consultant l'Institut National de Statistiques, nous avons découvert que, pour Lasne, 475 permis de bâtir de bâtiments ont été délivrés entre 1996 et 2005, soit près de 50 nouvelles constructions par an, et que la surface des terrains résidentiels est passée de 890 à 940 ha entre 2000 et 2005, soit une perte de 10 ha chaque année. Alors construit-on trop à Lasne ?

CLW

Du bon usage de la carotte et du bâton

« Le secteur du transport est le mauvais élève de la classe Kyoto » nous dit Pierre Courbe, chargé de mission à Inter-Environnement Wallonie dans un article paru dans Imagine n° 59 de janvier – février 2007. Pour atteindre l'objectif principal de réduction des émissions de gaz à effet de serre, il est nécessaire d'agir prioritairement sur la réduction de la demande, sur le transfert modal et sur l'efficacité énergétique des véhicules.

Selon la Conférence européenne des ministres des transports (CEMT), pour agir efficacement, il convient d'utiliser prioritairement l'outil fiscal : réformer la taxe sur les véhicules (taxe à l'achat, taxe d'immatriculation et taxe de circulation) et de fortement les moduler sur base des émissions spécifiques de CO₂ des véhicules. Sans oublier les carburants pour lequel le CEMT déplore le peu de volonté politique dans les différents pays.

Les pouvoirs publics disposent de nombreux outils fiscaux en matière de mobilité. Les « bâtons » sont les taxes à l'achat (TVA et taxe de mise en circulation), les taxes annuelles de circulation, les accises et TVA sur les carburants, mais aussi les taxes sur les entretiens, réparations et assurances.

Les « carottes » sont le remboursement des frais de déplacement domicile-travail pour les modes moins polluants (transports en commun, vélo), les réductions d'impôts à l'achat d'une voiture émettant peu de CO₂, le financement des sociétés de transport en commun.

En janvier 2005, une cotisation de solidarité est due par l'employeur qui met à la disposition de son travailleur un véhicule destiné à un usage autre que strictement professionnel. Cette cotisation est basée sur les émissions de CO₂ du véhicule, avec un minimum de 250 euros (un véhicule diesel qui émet 200 g de CO₂ par km est soumis à une cotisation de 1 200 euros. Ceci ne fait évidemment pas plaisir aux représentants de l'industrie automobile qui craignent une diminution de leur chiffre d'affaire.

Les décideurs politiques sont confrontés à la crainte de la sanction électorale en cas d'augmentation de la pression fiscale et la peur de crispier l'industrie, d'où un immobilisme certain.

La santé de notre planète et celle de nos enfants ne méritent-elles pas plus de courage de la part de nos élus ?

Le bio coûte-t-il plus cher? (suite de la page 3)

En 1950, les ménages consacraient encore près de 50 % de leur budget à leur alimentation. Aujourd'hui, cette part oscille aux environs des 15 %. Nous ne mangeons pas moins, nous ne sommes pas devenus très riches mais les aliments sont très bon marché.

En 1960, une personne devait travailler pendant 2 heures pour pouvoir acheter une poule à rôtir complète, tandis qu'en 1994 il ne fallait plus travailler que 14 minutes. Les denrées alimentaires sont donc devenues moins chères, mais les pressions exercées sur l'environnement et sur le bien-être animal se sont accentuées pendant cette même période. Le coût de celles-ci est assumé par la société et n'est pas intégré dans le prix des denrées alimentaires.

Conclusions

La consommation de produits biologiques est un choix de vie et de priorité. Passer du conventionnel au biologique s'accompagne souvent d'une modification des habitudes alimentaires : un régime « biologique » comportant moins de viande, plus riche en fruits et légumes, évitant les sodas sucrés et les en-cas gras et sucrés coûte moins cher et est nettement plus sain.

Le goût et de la fermeté des aliments biologiques font qu'il faut souvent en consommer moins pour être rassasié.

Pas si sûr que le bio coûte plus cher !



Normes en téléphonie ce

Courrier des lecteurs

Dans le numéro précédent, nous titrions «La téléphonie : un problème qui refait surface», qui nous valu quelques réactions, dont celle reprise ci-dessous.

« Un peu étonné par votre récent article concernant le danger des téléphones mobiles qui me semble excessivement alarmiste, et assorti de recommandations un peu naïves et peu pratiques »... « Un bulletin tel que Lasne Nature doit, me semble-t-il éviter d'inquiéter les gens, sur la base d'une documentation fragile, dans un problème aussi compliqué et difficile que les éventuels risques de l'électromagnétisme... ».

Docteur J.P.T.

Notre propos est de relayer une information qui ne va pas toujours dans le sens des intérêts de grosses sociétés commerciales, afin que chacun puisse choisir en connaissance de cause. Plus récemment, «le Vif/L'Express» dans le n° 2896 du 5 au 11 janvier 2007 et l'émission Questions à la Une du 24 janvier 2007 de la RTBF se sont fait largement l'écho de ce sujet.

Cette fois, nous redonnons l'espace à un de nos administrateurs qui développe sa perception sur les antennes GSM.

L'article paru dans le dernier bulletin de Lasne Nature sous le titre « LA TELEPHONIE MOBILE : un problème qui refait surface » se réfère à certaines normes à respecter comme limite du champ électrique, exprimé en V/m, auquel pourrait être soumis un individu. Il semble utile d'examiner quelle est l'origine des normes, leur signification face à un éventuel effet biologique et comment elles ont été transposées dans notre législation.

Normes de base : en 1988 le comité international INIRC (International Non-Ionizing Radiation Committee) de l'IRPA (International Radiation Protection Association) [1], en collaboration avec l'OMS, a édicté des recommandations relatives aux expositions aux champs d'ondes électromagnétiques. Dans ce document on considère

qu'un effet biologique est fonction de la quantité d'énergie que le rayonnement électromagnétique transmet aux tissus biologiques et la notion de débit spécifique d'absorption : **SAR** - Specific Absorption Rate – exprimé en W/kg, est adoptée. La limite de dose est inspirée de travaux antérieurs de l'ANSI (American National Standards Institute) qui estime qu'une exposition aiguë (<1 h) à un taux de dose absorbée de **4 W/kg** dans les tissus biologiques ne produit aucun effet de santé lors d'expérimentations animales. Un tel débit de dose serait toutefois susceptible d'entraîner une augmentation de la température du corps d'1° C.

Pour une exposition prolongée (jours ou semaines) un facteur de sécurité de 10 est proposé soit : **SAR < 0.4 W/kg**, pour les personnes professionnellement exposées. Supposant que certaines personnes pourraient être plus sensibles, un second facteur de protection de 5 est adopté pour le public en général, soit : **SAR < 0.08 W/kg**.

En 1996, l'ICNIRP (International Commission on Non-Ionizing Radiation Protection) [2] à l'issue d'une large compilation de la littérature relative aux effets biologiques, considère que les seuls effets observés et avérés sont ceux liés à l'élévation de la température d'1° C ; en particulier, les études épidémiologiques ne peuvent mettre en évidence d'éventuels effets carcinogènes. Cette commission confirme donc les niveaux-guides (limites) recommandés par l'INIRC. Ces niveaux sont ensuite repris par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé).

Niveaux de référence : pour des raisons pratiques liées aux techniques de mesure, les normes peuvent être exprimées en termes d'intensité du champ électrique : **V/m** ou de densité de puissance : **W/m²**. [3] A la limite de : **SAR < 0.08 W/kg** correspond un champ électrique de **41,2 V/m**, pour la fréquence de 900 MHz, ou encore de 58.1 V/m pour la fréquence GSM 2 de 1800 MHz.

De fait, il existait une norme européenne de compatibilité électromagnétique [4] selon laquelle tout **appareillage électrique** doit pouvoir fonctionner correctement lorsqu'il est soumis à une onde électromagnétique dont le champ électrique est de **3 V/m**. C'est cette référence symbolique qui a été adoptée par certains alors que, comme souligné dans le document « champs micro-ondes et

santé » [5] : «il faut remarquer qu'elle n'est pas basée sur des considérations de santé publique».

Il faut aussi noter qu'il faut être à une distance d'au moins 2 m 60 d'un portable GSM émettant à sa puissance maximale pour que la valeur du champ électrique soit inférieure à 3 V/m ; c'est pour cette raison que son usage est interdit dans les hôpitaux. Quant aux pacemakers et appareils auditifs, des interférences sont observées lorsque la distance entre l'appareil et le GSM est inférieure à 10 cm [6]. Il faut noter que la puissance réelle à laquelle fonctionne un portable dépend de la qualité de réception du signal de l'antenne-relais et peut donc varier d'un facteur qui peut atteindre 100.

Normes nationales : dans sa législation, chaque pays peut imposer des normes d'exposition particulières, similaires ou plus restrictives que les limites de base de l'OMS reprises ci-dessus.

En Belgique, l'arrêté royal du 29 avril 2001 [7] fixe comme limite, au delà de la zone de sécurité (zone non accessible au public) un débit d'absorption spécifique : **SAR < 0.02 W/kg**, soit un facteur de sécurité supplémentaire de 4, auquel correspond le niveau de référence du champ électrique de 20.6 V/m, pour la fréquence de 900 MHz.

Dans son rapport au Roi, le législateur souligne que l'adoption de cette limite correspond à un **facteur de sécurité de 200** vis-à-vis du niveau où des effets biologiques sont «connus et attestés, quoique pas nécessairement nocifs.»

De plus, l'arrêté royal du 21 décembre 2001 [8] définit les modalités qui doivent être respectées dans le cas d'un **champ composé** (rayonné par l'ensemble des antennes produisant un champ électromagnétique à l'endroit considéré) : le demandeur doit établir un dossier technique à soumettre à l'IBPT (Institut Belge des services Postaux et des Télécommunications), reprenant, **pour chaque antenne**, un plan où figure le contour de la zone où le champ électromagnétique est susceptible de produire un SAR supérieur à **0.001 W/kg**, soit **1/20e** de la norme fixée ci-dessus. Si des personnes «peuvent raisonnablement se trouver» à un endroit où le SAR est supérieur à ce seuil, un certificat complémentaire doit être demandé à l'IBPT qui vérifiera que l'intensité du champ électrique composé ne dépasse pas les valeurs limites fixées dans l'arrêté



Cellulaire (GSM...)

royal. (En fait, cet arrêté royal a été annulé par le Conseil d'Etat au motif qu'il n'aurait pas, dans sa dernière mouture, été soumis au Conseil Supérieur d'Hygiène).

A quel endroit se situe le maximum de rayonnement ? La portée d'une antenne [9] doit couvrir une cellule dont le rayon, en milieu rural, peut atteindre 10 à 15 km, et être réduite à 1 km en milieu urbain où encore à une centaine de m pour les micro-cellules, car les antennes ne peuvent gérer qu'un nombre limité de portables alors que la densité d'utilisateurs y est élevée. L'antenne est généralement conçue pour émettre un faisceau horizontal ou incliné de quelques degrés vers le bas, tandis que l'ouverture dans le plan vertical sera de 6 à 10°. Aux hyperfréquences la propagation se fait en ligne directe aussi l'antenne doit être placée en position élevée; en milieu rural - cas le plus favorable - elle sera placée au sommet d'un pylône, sur un château d'eau ou encore dans un clocher d'église, par contre, en ville, elle sera parfois érigée sur un toit ou même fixée sur la façade d'un immeuble. Le calcul, aussi bien que des mesures in situ comme celles réalisées par l'ISSEP [10], montrent que, dans le cas d'une antenne placée à grande hauteur, l'intensité du rayonnement à son pied est moindre que celle que l'on mesurera parfois à 300 ou 500 m, car on se retrouve alors dans le faisceau principal, mais l'intensité, à cet endroit, est d'autant plus faible que la densité de puissance décroît avec le carré de la distance. C'est donc une rumeur irrationnelle et dénuée de tout fondement qui prétend qu'il convient de respecter une distance d'au moins 300 m du pied de l'antenne ! C'est d'ailleurs ce que confirme aussi le Conseil Supérieur d'Hygiène [11].

L'installateur d'une antenne GSM, pour obtenir l'aval de l'IBPT, est tenu de fournir un dossier où figure, en plus des données techniques de l'installation, une projection verticale délimitant l'espace où, théoriquement, le SAR pourrait dépasser les normes.

Examinons un dossier récemment soumis à enquête publique. On y constate qu'il s'agit d'une antenne du réseau UMTS (aussi appelé de 3e génération), en cours de développement, et qui vise à la transmission de données à haut débit : son à haute fidélité, images fixes ou animées, accès à Internet, satellite... Un poteau de 21 m supporterait les antennes

dont le milieu se situerait à 19m75 au dessus du sol ; le faisceau aurait une ouverture de 7° dans le plan vertical et serait incliné de 6° vers le bas ; la fréquence utilisée est de 2 115 MHz. Le bord inférieur de la zone interdite calculée par l'ISSEP se situerait à 17m23 au dessus du sol et elle aurait une longueur de 20m27. Aucune personne n'est susceptible d'y séjourner durablement.

C'est l'IBPT qui peut être chargé des mesures de contrôle sur le terrain, par le Ministre des Télécommunications, éventuellement sur demande d'un autre Ministre.

Dans une récente réponse à une question parlementaire [12] on lit par exemple : « entre juin 2001 et janvier 2005, l'IBPT a traité 271 dossiers de mesure des rayonnements de stations de base GSM. Dans 8 cas, il a été demandé à l'opérateur d'adapter son site... Les cas de rayonnements élevés se présentent si l'on se trouve, à la fois, à proximité de la station de base et dans l'axe du rayonnement ... antennes situées sur un toit d'entreprise accessible aux employés, sur un toit d'habitation jouté par une terrasse, cas d'une habitation faisant face à une autre habitation sur laquelle se trouve une station d'émission... micro-cellules dans le cas où le public peut les approcher ».

Ceci montre que chaque cas est particulier. Il doit être abordé de façon rationnelle tout en se souvenant que de nombreux facteurs de sécurité ont déjà été adoptés et qu'une antenne fonctionne toujours à une puissance moyenne bien inférieure à sa capacité maximale, puisqu'elle dépend du nombre de portables en usage à cet instant. Enfin il faut souligner que des mesures ont montré que la dose principale est celle que reçoit l'utilisateur du portable, la tête à quelques cm de l'antenne ; quelques minutes d'utilisation d'un portable travaillant à pleine puissance délivrent une dose supérieure à la limite fixée pour une antenne relais

Tandis que le nombre de 3 milliards d'utilisateurs de GSM sera atteint en 2007, certains propos alarmistes font état d'un vaste éventail de symptômes pathologiques aussi divers que diffus et difficiles à mettre en évidence de façon objective ; mais que penser lorsque l'on lit : « obvious and irrefutable symptoms were found in people living near a mobile phone base station that was not in operation

yet » ? [13]. Faut-il, au nom du principe de précaution, refuser la présence d'une antenne-relais alors qu'on utilise un portable ?

Enfin il est paradoxal que les antennes d'émission en FM et en TV qui émettent dans un spectre de fréquences qui rejoint celui des GSM et parfois avec des puissances de plusieurs centaines de kW, au lieu des quelques W d'une antenne GSM, n'aient jamais suscité d'inquiétudes ! (14)

Références :

- [1] IRPA Guidelines on limits of exposure to radiofrequency electromagnetic fields in the frequency range from 100 kHz to 300 GHz - Health Physics 54 n°1, 1988, pp. 115-123.
- [2] ICNIRP Statement - Health issues related to the use of hand-held radiotelephones and base transmitters - Health Physics 70 n°4, 1996, pp. 587-593.
- [3] A. GERIN, B. STOCKBROECKX, A. VANDER VORST Champs micro-ondes et santé - Université catholique de Louvain & Faculté polytechnique de Mons. 1999
- [4] CENELEC Compatibilité électromagnétique, Norme EN 50082-1 Bruxelles, 1996.
- [5] A. GERIN, B. STOCKBROECKX, A. VANDER VORST *ibidem*. p 34
- [6] A. GERIN, B. STOCKBROECKX, A. VANDER VORST *ibidem*. p 23
- [7] Arrêté royal du 29-04-2001 fixant la norme pour les antennes émettant des ondes électromagnétiques entre 10MHz et 10 GHz. *Moniteur Belge* du 22-05-2001.
- [8] Arrêté royal du 21-12-2001 modifiant l'arrêté royal du 29-04-2001... *Moniteur Belge* du 29-12-2001.
- [9] B. STOCKBROECKX et B. CLERCKX Les systèmes de communication mobile : principes et technologie ; *Annales de la Société Belge de Radioprotection*, 28 n°4, 2001, pp 265-290.
- [10] W. PIRARD Champs électromagnétiques à proximité des antennes-relais de téléphonie ; *Rapport final ISSEP - mai 2000*.
- [11] De GSM, Veilig mobiel telefoneren ? Hoge Gezondheidsraad - Ministerie van Sociale Zaken, Volksgezondheid en Leefmilieu - versie 2000.
- [12] Newsletter 109 - Association belge de radioprotection - janvier-mars 2006.
- [13] L. VERSCHAEVE Biological effects and potential hazards of GSM-fadiations ; *Annales de la Société Belge de Radioprotection*, 28 n°4, 2001, pp 251-264.
- [14] A. GERIN, B. STOCKBROECKX, A. VANDER VORST *ibidem*. p 16

COLARD Jacques

Licencié en sciences physiques
Spécialisation en métrologie nucléaire
et radioprotection



La lutte écologique contre les limaces

(extraits de la fiche Conseil N° 036 de septembre 2003 du Réseau Eco-consommation)

Les limaces s'attaquent à toutes les plantes cultivées et à la plupart des plantes sauvages. Malgré leur rôle important dans le cycle de la nature, elles sont une véritable calamité pour les jardiniers.

LUTTE PREVENTIVE

- Protégeons leurs ennemis naturels : (carabes, mille-pattes, taupes, crapauds, hérissons, oiseaux,...).

- Régulons le nombre des limaces en retirant les adultes du potager avant qu'ils ne se reproduisent. Les limaces pondant leurs oeufs au printemps, il faut donc ramasser les adultes à temps.

- Plantons en bordure du potager des espèces de plantes moins sensibles comme l'ail ou l'oignon. Les variétés délicates (salades vertes, choux-fleurs) seront plantées au milieu.

- Tirons parti des plantes dont les limaces ont horreur et utilisons-les comme barrières (moutarde, persil, trèfle, cerfeuil, pomme de terre, capucine, tagettes, bégonias, cassis). Cette méthode n'est efficace que si

les rangées de plants ont une largeur suffisante.

- Aspergeons les plantes avec des extraits de plantes dont elles ont horreur. Cela marche très bien avec les bégonias et le cassis. Recette : couper les feuilles et les fleurs et les faire macérer une ou deux heures dans 10 litres d'eau.

- Arrosons les jeunes plants et les semis en cours avec du purin de limaces. Les limaces vivantes sont repoussées par celles qui sont en voie de décomposition.

- Ne laissons pas traîner des plantes fanées ou pourries qui attirent les limaces.



- Faisons des arrosages peu fréquents mais abondants, au pied des plantes.

- Placer des barrières à limaces en grillage galvanisé ou en matière synthétique. Celles-ci ne sont utiles que si les surfaces qu'elles délimitent ont été préalablement débarrassées des limaces. Il faut aussi veiller à ce que les plantes ou mauvaises herbes

ne dépassent pas la hauteur de la barrière.

LUTTE DIRECTE

Les pièges à limaces

Les limaces et escargots qui sortent la nuit se mettent en quête, le jour venu, d'endroits sombres et humides où se reposer. Si de telles niches existent, on verra s'y blottir toute la communauté des petits rampants. Pour en créer et y cueillir les gastéropodes pendant la journée, il suffit de répartir des planches, des sacs et des pots à fleurs renversés. On peut aussi les attirer avec les déchets de salades, de choux, les épluchures de pommes de terre et les peaux de tomates. Pour les tuer, récoltons-les dans un pot et versons-y du gros sel.

Une autre technique consiste à placer dans le sol des pots à yoghourt remplis à moitié de bière, où les limaces attirées finiront par se noyer. On a observé que seulement 10 % d'entre elles se noient. Il faut aussi régulièrement examiner ces pièges pour en retirer les carabes et autres insectes utiles qui risquent aussi de se noyer. La bière doit être renouvelée tous les jours ou tous les deux jours. Pour éviter que la pluie ne vienne la diluer,

La nature de mars à mai

Le **blaireau** (*Meles meles*) n'est plus très présent dans notre région, mais ne désespérons pas de le revoir prochainement. Sa présence peut être trahie par une habitude particulière qui consiste à utiliser des « toilettes » pour y déposer ses laissées allongées

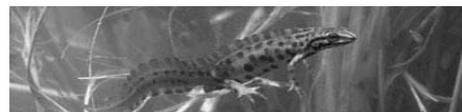


(excréments). Ce mustélidé creuse avec ses pattes antérieures un trou d'une douzaine de

centimètres et y dépose ses laissées ou fèces, sans les recouvrir. Ces « pots » sont réutilisés, et se trouvent regroupés en un même endroit, d'où l'appellation « toilettes ». Celles-ci se trouvent souvent à proximité du terrier, qui peut ainsi être découvert. Le blaireau est un animal omnivore, qui mesure de 75 à 95 centimètres

de long et pèse jusqu'à 20 kilos pour les mâles. Il est reconnaissable à son allure pataude, sa fourrure grise constituée de poils raides et les deux bandeaux noirs qui ornent sa tête blanche. Son cycle de reproduction commence par l'accouplement en février – mars, avec une implantation de l'œuf différée de 10 mois, et la naissance des 2 à 7 petits en janvier de l'année suivante, en période d'hibernation, et juste avant un nouvel accouplement.

Le **tritron ponctué** (*Triturus vulgaris*) se réveille, en mars, après le repos hivernal. Le mâle entreprend en avril - mai la parade nuptiale dans une mare d'eau claire. On le verra évoluer dans les herbes de celle-ci, le ventre orange ou tacheté de



rouge. Il transmet des sécrétions phéromonales secrétées par des glandes dorsales et cloacales vers les narines des femelles. Celles-ci entrent dans la danse, qui va se conclure par un dépôt de semences contenues dans un amas muqueux par le mâle ; la femelle va récupérer ces spermatophores dans son cloaque, mais la fécondation des œufs n'aura lieu que lors de la ponte quelques jours plus tard. Les œufs sont déposés sur les plantes aquatiques, et leur métamorphose a lieu en 3-4 mois. En juin le tritron quitte souvent la mare pour vivre dans des cachettes fraîches et humides.

on construira avec une autre boîte un petit toit. Le désavantage de cette technique est que l'odeur de la bière attire davantage de limaces qu'il n'en meure dans les pots. C'est pourquoi nous ne l'utiliserons que pour attirer les limaces hors de notre jardin potager.

L'assèchement des voies d'accès

Au début de l'été, la glotonnerie des limaces est à son comble. C'est l'époque où il faut leur barrer l'accès aux plates-bandes, alors totalement cultivées. Or, les limaces et les escargots se déplacent grâce à une pellicule de mucus à forte teneur en eau ; ils sont de ce fait en mesure de surmonter quantité d'obstacles. Ils n'éprouvent de réelles difficultés que si le support sur lequel ils se meuvent «déshydrate» leur pellicule de mucus. Il nous suffit dès lors de parsemer notre jardin de poudre d'algues calcaires, de sciure de bois, de cendres de bois, d'aiguilles de pin, de fougères. Toutefois, l'efficacité de cette méthode diminue par forte humidité ou par temps de pluie, c'est-à-dire précisément lorsque les limaces et les escargots pullulent.

Les nématodes

Il existe dans le commerce des petits

vers ronds (nématodes) qui parasitent les limaces (voir Horpi Systems). Délicat à conseiller dans la mesure où l'introduction d'une nouvelle espèce dans un milieu peut avoir des conséquences imprévisibles et difficilement maîtrisables.

Poisons pour limaces et escargots

A n'utiliser qu'en dernier recours ! On trouve dans le commerce des poisons pour limaces et escargots (molluscicides), disponibles sous forme de poudre, de son, de granulés, de pâte ou de liquide à vaporiser. La majorité des anti-limaces (hélicides) sont à base de métaldéhyde ou de carbamate (à éviter absolument !). Ces produits, selon leur teneur en matière active, appartiennent à des classes de toxicité plus ou moins dangereuses. Les produits sous forme de granulés ou de pâtes à base de métaldéhyde peuvent être classés dans la catégorie des produits dits non toxiques s'ils ne renferment pas plus de 5% de cette substance. Nombreux sont les consommateurs qui supposent qu'il s'agit là de produits moins nocifs. Or, il n'en est rien. Il s'agit donc de respecter les dosages préconisés par le fabricant ! Pour ne pas polluer le sol et éviter d'intoxiquer les chiens, les chats ou les prédateurs des limaces : dispo-

sions les produits à base de métaldéhyde dans des récipients à l'abri de la pluie et non pas directement sur le sol.

Le métaldéhyde (C₈H₁₆O₄) agit par ingestion ou par contact sur le pied des limaces. Il provoque la destruction des cellules productrices de mucus et la déshydratation irréversible de la limace. Celle-ci «fond» sur place et, après quelques heures, son cadavre est réduit à la taille d'une tête d'allumette. Dans cet état, la limace n'attire plus de prédateurs. Mais, s'il pleut et que les granulés à base de métaldéhyde sont posés à même le sol, à la merci de la pluie, la limace met plus longtemps à se dessécher et peut encore attirer l'un ou l'autre prédateur (hérisson, oiseau,...) qui s'empoisonnera en dégustant une «limace au métaldéhyde».

POUR EN SAVOIR PLUS...

Brochure «Contrôler les limaces», André VERLAET, dans la série Les Cahiers du Jardinage, de Nature & Progrès, 32p., avril 2001, 3.70 € Nature & Progrès. Informations sur les méthodes de culture biologique. 520, rue de Dave, 5100 Jambes. Tél. : 081/30 36 90. Horpi Systems - Lutte biologique contre les limaces à l'aide de nématodes. 65, Grand Route, 4537 Verlaine. Tél. : 04/259.43.55.

La nature de mars à mai

La grive musicienne (*Turdus philomelos*)

se reconnaît facilement dans nos jardins par sa taille voisine de celle du merle, son dos marron et sa poitrine tachetée. Elle se nourrit de vers, d'insectes, de fruits et de baies, mais elle apprécie particulièrement les escargots qu'elle casse sur une «enclume» ou «forge» constituée d'une pierre ou toute autre surface dure. Ce qui est particulier, c'est le fait que l'oiseau revient toujours au même endroit pour effectuer son travail de frappe. Lors de vos prochaines promenades, vous



saurez qui a laissé un tas de coquilles d'escargots cassées à proximité d'une pierre...

Avez-vous remarqué dans les sous-bois ces grandes spathes vert-jaune violacé, avec un spadice en massue rouge violet ? Il s'agit de le **gouet tacheté** (*arum maculatum*) qui exhale une odeur putride qui attire les insectes pollinisateurs. Ce sont des plantes vivaces à tubercules, dont les feuilles entières sagittées peuvent atteindre 50 cm, sur un sol frais et riche, et qui produisent en juillet - août des épis de baies rouges agglomérés autour d'une tige dressée. Ces baies sont



très toxiques.

En avril, une autre découverte intéressante se présente à nous : cette petite plante aux grandes feuilles luisantes ovales vertes et



ombelles blanches portant des fleurs en étoile : c'est l'**ail des ours** (*Allium ursinum*), alliaceée sauvage dont

l'odeur puissante la protégeait des herbivores. Son bulbe et sa tige sont appréciés en cuisine sauvage pour aromatiser viande, salade ou omelette. La plante est dotée de vertus médicinales : elle est vermifuge, dépurative, hypotensive et diurétique.



Nous accueillons le nouveau Collège communal

Nous avons dû attendre le lendemain du premier conseil communal pour connaître la répartition des différentes attributions scabinales, et plus particulièrement celles qui concernent l'environnement. C'est donc à la Saint-Nicolas, que nous avons découvert qu'il n'y a plus d'échevinat de l'Environnement, mais bien un échevinat de la Nature et des Permis d'environnement qui sera dans les compétences de Madame Laurence Rotthier. Pourquoi ce changement de nom, puisque la notion d'*environnement* couvre bien plus de matières que celle de la *nature* ? Nous avons donc rencontré Madame l'échevine pour lui demander comment elle perçoit sa nouvelle mission, mais aussi qui s'occupera des déchets, et pourquoi il n'y a pas un échevin en charge de l'énergie comme promis dans notre questionnaire pré-électoral.

Les déchets et le dossier *chaud* du futur parc à conteneurs sont pris en charge par l'échevin du patrimoine le baron Jean Peterbroeck.

L'énergie sera bien prise en charge par Madame Rotthier avec l'assistance de Bérengère Le Cocq de Pleincx. Madame Rotthier nous dit vouloir développer la sensibilisation à la nature, avec l'aide de l'éco-conseillère Marie Sengier. Quant à Julie De Keersmaeker, conseillère en aménagement du territoire, elle aura la charge de donner un avis sur les demandes de permis d'environnement, également sous la houlette de Madame Rotthier. Cette dernière nous assure de la volonté politique de faire respecter les permis délivrés, par une plus grande présence des agents communaux sur le terrain.

Nous avons également rencontré la toute nouvelle échevine de l'Urbanisme, Madame Carine Bia. Elle nous a confirmé la volonté de synergie entre le service Environnement (Permis d'environnement) et celui de l'Urbanisme. Elle nous a informé également de sa volonté de procéder à une révision du RCU (Règlement Communal d'Urbanisme), qui a fait ses *maladies* et qui devrait donner plus de libertés architecturales aux bâtisseurs, tout en veillant à une meilleure intégration des constructions dans le milieu existant.

Quant à la Mobilité, c'est Monsieur Alain Gillis qui assume la charge de cet échevinat. Nous l'avons également rencontré, et il nous a assuré de son soutien pour prendre en compte les remarques et suggestions faites, notamment, par la section Mobilité de Lasne Nature. Il sera aidé dans le quotidien par la conseillère en Mobilité Pascale Pirotte.

Notre dernière rencontre fut avec le nouvel échevin du Patrimoine, le baron Jean Peterbroeck. Il est bien conscient de l'aide que peut apporter Lasne Nature dans la constitution de dossiers portant sur notre patrimoine de chemins et sentiers.

Nous remercions toutes ces personnes pour le temps d'échanges chaleureux qu'ils nous ont accordé. Nous leur laissons le temps de s'installer dans leurs nouvelles attributions, et pour nous montrer, ensuite, ce qu'ils vont mettre en place pour gérer notre patrimoine communal dans le sens souhaité par une opinion publique de plus en plus soucieuse du devenir de notre environnement local et ... planétaire.

W. Calleuw

MIEL

OU VINAIGRE



Bel aménagement de sécurité réalisé à la rue d'Hubermont au moyen d'une structure en bois qui s'intègre bien mieux dans le paysage que les biens connus rails métalliques.

Des dommages commis à des panneaux de signalisation indiquant les chemins réservés aux usagers en mode doux et les agriculteurs ont déjà été constatés. Sont-ils les victimes d'individus dérangés par une telle mesure ou d'une délinquance grandissante ?

Domage également que le nouveau banc installé sur la place de Plancenoit ait dû être retiré pour cause de dégradations commises aux alentours de l'église.

Le contrat de rivière Dyle a fourni à la commune des nouveaux panneaux indiquant le nom des rivières et ruisseaux de la commune. Le premier panneau vient d'être mis en place rue de la Gendarmerie. Quand verrons-nous les autres ?



Automobilistes, gardez-vous bien dans le centre de Lasne : les zones bleues ont été étendues, mais il y a suffisamment de parking sans restriction dans les environs immédiats du centre. Et puisque vous lisez ce bulletin, nous sommes convaincus que vous ne vous garer jamais avec deux roues sur le trottoir...

L'Europe a recalé la Belgique pour son plan 2008-2012 d'allocation des quotas de CO₂ trop généreux à l'égard des industries et des producteurs d'électricité. En conséquence, l'Europe offre à la Belgique 200 millions d'euros, afin d'investir dans les économies d'énergie de ses industriels, plutôt que de leur permettre d'acheter des permis d'émission.

Courrier des lecteurs

Dans le numéro précédent, nous titrions « Les haies dans le jardin », pour lequel une lectrice nous fit le commentaire suivant :

« ... je découvre la phrase suivante : la couverture du sol (mulching) avec des débris végétaux (paille, broyat de broussailles, produits de fauche) évite le dessèchement du sol et empêche une repousse trop rapide de la végétation herbacée. C'est une couverture conforme à l'intérêt que l'on porte à la préservation de la nature. Mon voisin ... a résolu le problème des mauvaises herbes en y posant un tissu plastique. »
Madame I.D.

Comme vous nous le demandez, l'usage de bâches en plastique noir est une technique qui n'est pas recommandée pour deux raisons principales : il n'y a pas d'apport naturel de substances organiques et le plastique sera difficilement recyclable. Sur un talus raide, ce type de bâche peut, toutefois, s'avérer pratique temporairement.

Promenade Traces d'animaux du 3 février 2007

Ce sont une vingtaine de passionnés qui se mettent en chemin par ce bel après-midi ensoleillé. Notre guide, Renaud Delfosse va nous initier à la découverte de tous ces petits indices qui témoignent du passage d'une faune diverse. Après avoir vu le trou du nid de l'abeille solitaire, la crotte du renard, le nid de l'écureuil, le trou

COLLECTES SELECTIVES

SACS BLEUS, PAQUETS DE PAPIERS ET CARTONS à déposer le matin dès 6 heures ou la veille à partir de 18 heures.

MARS

Mardi 13 : sacs bleus (PMC).

Mardi 20 : papiers et cartons.

Mardi 27 : Papiers et cartons.

AVRIL

Mardi 10 : sacs bleus (PMC).

Mardi 17 : sacs bleus (PMC).

Mardi 24 : papiers et cartons.

MAI

Mardi 8 : sacs bleus (PMC).

Mardi 15 : papiers et cartons.

Mardi 22 : sacs bleus (PMC).

JUIN

Mardi 5 : sacs bleus (PMC).

Mardi 12 : papiers et cartons.

Mardi 19 : Papiers et cartons.

GROS ENCOMBRANTS

Mercredi 25 avril dans les rues où les sacs poubelles sont ramassés le lundi.

Mercredi 9 mai dans les rues où les sacs poubelles sont ramassés le mardi.

Mercredi 23 mai dans les rues où les sacs poubelles sont ramassés le jeudi.

Mercredi 30 mai dans les rues où les sacs poubelles sont ramassés le vendredi.

En cas de problème, téléphonez au Service Environnement de la Commune, au 02 6340583.

du rat musqué, les traces de pattes du chevreuil, du râle d'eau, du mulot, les restes d'un repas d'écureuil, de mulot, de renard, d'un rapace et bien d'autres signes encore, c'est avec un regard nouveau sur notre nature que nous avons terminé cette balade.



Nous avons appris avec tristesse le décès de Monsieur André Rostenne, membre de notre association depuis de nombreuses années et qui, malgré son grand âge (il venait de fêter ses 95 ans) s'intéressait toujours à son devenir, à ses réussites.

A plusieurs reprises André Rostenne avait accepté d'assumer la tâche de Commissaire au comptes, en vue d'assemblées générales de l'association.

Que sa fille, notre amie et dévouée Françoise Duquenne, trouve ici l'expression de toute notre sympathie.

N o s é d i t i o n s

Nos topo-guides, nos cartes sont les compagnons indispensables de vos promenades... et quel plus beau cadeau à offrir aux amis qui viennent vous rendre visite.

• **TOPO-GUIDE N° 1**
«12 PROMENADES À LASNE»

• **TOPO-GUIDE N° 2**
« 14 NOUVELLES PROMENADES »

Prix de chaque topo-guide : 6 € + frais d'expédition de 1,38 €.
Pour l'envoi des 2 topo-guides, les frais d'expédition sont de 2,30 €.

• **CARTE 210 km DE PROMENADES À LASNE.**
Prix : 7,50 € + frais d'expédition de 0,92 €.

• **CARTE DES CHEMINS ET SENTIERS DE LASNE**

Prix noir et blanc : 5 € + frais d'expédition: 1,38 € .

Prix colorisée : 10 € + frais d'expédition: 1,38 € .

• **CARTES POSTALES EN COULEURS**

la pièce : 0,50 €- par 5 : 2 € - par 10 : 3 € + frais d'expédition : jusqu'à 10 cartes : 0,46 €.

• **POLOS ET TEE-SHIRTS**

100 % COTON avec le sigle de Lasne Nature brodé sur les polos et imprimé sur les tee-shirts.

POLO pour dame, manches courtes, couleur sable Tailles S.M.L. ou XL
Prix : 20 €.

POLO pour homme, manches courtes, couleur olive Tailles S.M.L, XL ou XXL
Prix : 20 €.

TEE-SHIRT manches longues, bico-

lore sable/olive Tailles M.L. Prix : 14€.

Renseignements concernant ces vêtements : 02/633 31 28.

Hors Lasne, les frais d'expédition sont de 1,38 € ; à Lasne, les vêtements sont portés à domicile.

Tous les versements concernant nos éditions sont à effectuer au compte 001-2693758-47 de Lasne Nature à 1380 LASNE.

Votre cotisation (10 € minimum par an) est indispensable pour nous permettre de poursuivre notre travail et d'éditer régulièrement ce bulletin distribué dans toutes les maisons de Lasne. Ne l'oubliez pas et n'attendez pas demain pour faire votre versement au compte 001-2326233-55 de Lasne Nature.



AGENDA

MARS 2007

- Ven 9 **Conférence rencontre avec Jamel Balhi**
A 20 h 00 au Centre Sportif et Culturel de Maransart (voir article page 1).
- Mer 14 **PCDN réunion plénière** à 20 h au Centre Sportif de Lasne; renseignements au 02 634 04 93
- Dim 18 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bottes indispensables
Annoncez votre venue au 02 653 55 79
- Jeu 22 **Projection de courts-métrages dont 2 films NATURE**, au Centre Sportif et Culturel de Maransart à 20 h 15, participation 5 €, renseignements au 02 633 18 35
- Ve 23 **Journées de l'eau** animations organisées par le service Environnement de Lasne; renseignements au 02 6340493
- Sa 24
- Jeu 29 **Réunions mensuelles de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart. A 19 h 30 : Sentiers, à 20 h Réunion Générale.

AVRIL 2007

- Dim 15 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bottes indispensables
Annoncez votre venue au 02 653 55 79

- Jeu 26 **Réunions mensuelles de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart. A 19 h 30 : Sentiers, à 20 h 00 Réunion Générale.

MAI 2007

- Ven 4 **Jardins d'Aywiers** de 13 à 19 h le vendredi et de 10 à 18 h les samedi et dimanche. **Thème : Mauvaises herbes...ces vagabondes, pas si mauvaises que ça.** Lasne Nature sera présente sur le site.
- Sam 5
- Dim 6
- Sam 12 **Promenade Abeille, te survivrons-nous?** guidée par Renaud Delfosse. Départ à 14 h 00 à l'entrée principale du château de La Hulpe (chaussée de Bruxelles). Participation gratuite pour les membres de Lasne Nature, 2 € pour les autres.
- Jeu 31 **Réunions mensuelles de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart. A 19h30 : Sentiers, à 20 h Réunion Générale. **Thème du jour: Economies d'énergie à la maison**
- Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
Les activités reprendrons en août 2007

JUIN 2007

- Jeu 28 **Réunions mensuelles de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart. A 19 h 30 : Sentiers, à 20 h 00 Réunion Générale.

Vous pouvez nous atteindre par téléphone, Fax ou courriel :

Président : Willy CALLEEuw : 02/ 633 24 66.

Vice-présidente : Isabelle DELVAUX : 02/385 17 07

Secrétaire : Jean-Pierre HAAK : 02/652 59 14 ou 0477/ 21 68 42

Trésorier : Jean MONS 02/ 633 27 91

Cellule Urbanisme et Aménagement du territoire : Stéphane GALLOIS Tél.: 02/633 38 22 ou urbanisme@lasne-nature.be

Cellule Sentiers : Jacques COLARD : 02/ 353 02 44, Michel KAYE: 02/ 633 51 00 ou sentiers@lasne-nature.be

Réserve du Ru Milhoux : Erik SEVERIN (Conservateur) 02/ 653 55 79 après 20 h.

Cellule Mobilité : Jean Pierre HAAK : 02/652 59 14 ou 0477/21 68 42 ou mobilite@lasne-nature.be

Cellule Eau, pollutions : Alain CHARLIER : 02/ 633 41 93 (le soir) ou eauetpollutions@lasne-nature.be

Cellule Batraciens : Micheline NYSTEN : 02/ 354 24 12 ou batraciens@lasne-nature.be

Cellule Écoles-Nature : Monique LOZET : 02/653 22 64.

Cellule Plantes et semences : Valérie REGNIER 02/633 24 66 ou semences@lasne-nature.be

Rédaction : Didier GELUCK : 02/633 30 24.

Siège social : 3, rue de Fichermont 1380 Lasne
Téléphone et Fax de l'asbl : 02/ 633 27 64.
E-mail : secretariat@lasne-nature.be
www.lasne-nature.be

Comptes en banque :
POUR LES COTISATIONS 001-2326233-55 de Lasne Nature asbl à 1380 LASNE.
POUR TOUTES LES PUBLICATIONS de Lasne Nature : 001-2693758-47 de Lasne Nature asbl à 1380 LASNE

Les mots croisés de JS

SOLUTION DU N° 68

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	P	R	O	V	E	N	C	A	L	E
2	L	A	T	I	F	O	L	I	E	S
3	A	V	A	L	E		E	R	E	S
4	N	I	S		N	I	F	E		E
5	C	E		A	D	N		L	I	N
6	E	R	U	D	I	T		L	O	I
7	N		L	U		E	E	E		E
8	O	P	U	L	E	N	T		A	N
9	I	U	L	E		T	A	R	I	N
10	T	R	E	S	S	A	I	L	L	E

GRILLE N° 69

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

- Arbre qui borde les allées – 2. Partie du cœur – 3 Quelqu'un – Existera - 4. Titre anglais – Conjonction - Vêtu - 5. Style de jazz – Révolution – Préposition 6. Général portugais – Non blanchi – 7. Prénom féminin – 8. Homme jaloux – Gaia – 9. Menace de pluie – Déchiffrer - 10. Petits os.

VERTICALEMENT

- Champignons - 2. Composée des montagnes – Epuise – 3. Supprimas - 4. S'amuse – Charrette russe - 5. Encouragement - Ville de sorcières - 6. Sur les voitures hollandaises - Possessif - Pronom – 7. Arrivés - Huile essentielle – 8. En outre – Démonstratif - Le même – 9. Arceau métallique – Ce qui plaît - 10. Rendues sûres à nouveau.